



25, cours du Général de Gaulle  
33170 GRADIGNAN

☎ 05 56 75 70 00 - 📠 05 56 75 22 11

Courriel : [contact@injs-bordeaux.org](mailto:contact@injs-bordeaux.org)

## DECISION n°2 – 2014

### Elections et nominations des membres du Conseil de la vie sociale

VU le décret 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation instituées à l'article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles ;

VU les procès-verbaux du scrutin du 14 février 2014, portant renouvellement pour trois ans au Conseil de la vie sociale :

- des représentants des familles ou représentants légaux des jeunes en éducation spécialisée ou scolarisés en milieu ordinaire
- des représentants des jeunes en éducation spécialisée ou scolarisés en milieu ordinaire ;

VU l'absence de candidat représentant les familles ;

VU l'arrêté du 24 janvier 2014 portant renouvellement pour une durée de trois ans des membres nommés du Conseil de la vie sociale de l'Institut national de jeunes sourds ;

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** sont élus au Conseil de la vie sociale de l'Institut National de Jeunes Sourds de Bordeaux, pour une durée de trois ans à compter du 14 février 2014 :

#### **Représentants des élèves**

##### ***Membres titulaires :***

M. Juan Esteban ZAMORANO, élève en CAP APR 3

M. Pierre FLOUS, élève en 3<sup>e</sup> au collège Monjous

Melle Marina BERNEZ-VIGNOLLE, élève en 4<sup>e</sup> SEGPA au Collège Mauguin

M. Saad ARARBA, élève en 5<sup>e</sup> au collège Monjous

##### ***Membres suppléants :***

M. Kévin GUIRADO, élève en CAP APR 3

Melle Elisa MICHEL, élève en 4<sup>e</sup> SEGPA au collège Mauguin

Représentants des parents d'élèves

Absence de candidat

**ARTICLE 2 :** sont désignés en tant que représentants des personnels au Conseil de la vie sociale de l'Institut National de Jeunes Sourds de Bordeaux, pour une durée de trois ans à compter du 14 février 2014

**Syndicat UNSA :**

*Membres titulaires :*

Monsieur Ronan GOULARD, Professeur d'enseignement général

Monsieur Vincent CARNEIRO, Educateur

Madame Brigitte POUCHOT, Adjointe administrative


**Syndicat FO :**

*Membres titulaires :*

Mme Christine LABAT, aide documentaliste

**ARTICLE 3 :** le Directeur de l'Institut National de Jeunes Sourds de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision

Fait à Gradignan, le 17 février 2014

  
François-Xavier LORRE  
Directeur de l'INJS de Bordeaux